

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (A.A.O.O.N) n° D.N.C.M.P/50/T /2019-2020
pour les travaux de construction des murs de clôture**

Date de publication : ...20/01/2020

Date d'ouverture des offres : ...10/02/2020

1. Objet

Le Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, représenté par l'Université du Burundi, invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction des clôtures.

2. Allotissement

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en trois (3) lots indivisibles

- **LOT 1 : Construction d'un mur de clôture des bâtiments abritant le Service des Ateliers de l'Université du Burundi**
- **LOT 2 : Construction d'une partie du mur de clôture au campus Kamenge**
- **LOT 3 : Construction d'un mur de clôture du terrain centre vétérinaire à GITEGA**

Le soumissionnaire doit proposer son offre pour les trois lots et l'attribution est global conformément aux critères définis dans les données particulières de l'Appel d'offre.

3. Financement du marché

Le marché sera financé sur le Budget Général de l'Etat, Exercice 2019 – 2020.

4. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (A.A.O.O.N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

L'ensemble des travaux sont à réaliser, dans un délai maximum de **(2) deux mois calendriers.**

Les clauses du règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Secrétariat de la Direction Financière et du Patrimoine, Tél : 22 229209, tous les jours ouvrables de 8h à 15h.

Il peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service (8h00 à 15h00) et obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant un paiement de 50.000 FBU (CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° 1101/001 -04 ouvert à la BRB

50.000 FBu (CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° 00745320107 -40 ouvert à la BANCOBU. Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :

Université du Burundi
 Direction Financière et du Patrimoine
 Tél: 22 22 9209
 B.P. 1550 BUJUMBURA.

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 10. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à tous les soumissionnaires qui ont visité le terrain ou qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres dix (10) jours avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Les offres doivent être paginées, initialisées et avoir une table des matières.

7. Réunion d'information et/ou visite de site

Une visite guidée des sites sera organisée par les responsables du service du Patrimoine le 30 / 01 / 2020 à 10 heures au Campus KAMENGE et aux Ateliers de l'Université du BURUNDI et le 29 / 01 / 2020 à 11 heures à NYABUGOGO (centre vétérinaire) Province GITEGA.

8. Garantie de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie de soumission suivant le modèle en annexe II doit être fournie en même temps que l'offre. Elle sera sous forme de garantie bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés. Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre.

Elle est fixée à **750 000 Fbu (sept cent cinquante mille Francs Burundais) par lot** pour les **LOT 1 et 2** et à **1 500 000 Fbu (un million cinq cent Francs Burundais) pour le LOT 3**

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront remises par les soins du soumissionnaire au plus tard le 10 / 02 / 2019 à 10 heures à l'adresse suivante :

Université du Burundi
 Direction Financière et du Patrimoine
 Tél. : 22 229209
 B.P. 1550 Bujumbura

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 10 / 02 / 2020 à 10 heures.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, le 10 / 02 / 2020 à 10 heures 30 min.

FR

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics. Un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Lors de l'ouverture des offres, la sous-commission désignée à cet effet doit vérifier les documents suivants:

- la présence de l'original de la caution de soumission;
- le nombre d'exemplaires des offres exigé dans le DPAO;
- la signature et le cachetage de la soumission par le mandataire agréé de l'entreprise;
- la preuve de l'achat du DAO portant le numéro du DAO

Le Président de la sous - commission annoncera ensuite le nom des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres.

12. Critères de qualification

Les documents exigés en matière de qualification sont détaillés dans les DPAO (Données Particulières de l'appel d'offres (voir clause 4 des DPAO)

13. Marge de préférence

Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires nationaux.

Fait à Bujumbura, le 05/01/2020

LA PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

LE RECTEUR

Pr. François HAVYARIMANA

